Page : 1/11

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.10.2022 Version: 8 (remplace la version 7) Révision: 20.10.2022

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: KDS NR 4 (Listed NSF A1, A4: n° 142318)
- · Code du produit: 02410003
- · **UFI**: 9HG9-XX04-H60T-CQSN
- · 1,2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Étape du cycle de vie PW Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
- · Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- · Catégorie de processus PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main
- Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

- · Emploi de la substance / de la préparation Détergent alcalin
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

ZEP ITALIA SRL

Piazzale Luigi Cadorna, 2

20123 Milano (MI) - Italy;

Via Nettunense Km. 25.000

04011 Aprilia (LT) - Italy

T: +39.06.926691

F: +39.06.92747061

@: tecnico@zepeurope.com

Sito: www.zep.it

ZEP Industries BV

Vierlinghweg 30

4612 PN Bergen op Zoom

The Netherlands

Tel: (NL) + 31 164 250 100 (B) + 32 2 347 0117

Fax:(NL) + 31 164 266 710 (B) + 32 2 347 1395

@: info@zepbenelux.com

Distribué au France par:

ZEP INDUSTRIES

Z.I. du Poirier 28210 NOGENT-LE-ROI

Tél. 02 37 65 50 50 - Fax. 02 37 65 50 51

 $contact@zep ext{-}industries.com$ 

www.zep-industries.com

@: info@zep.co.uk

web: www.zep.co.uk

· Service chargé des renseignements:

Service Clients:

NL:Tel:+31164250100 Fax:+31164266710

BE:Tel:+3223470117 Fax:+3223471395

IT:Tel:+3906926691 Fax:+3906.92747061

UK:Tel:+441514221000 Fax:+441514221011

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

FR: Centre anti poison, Orfila, Tel: 01 45 42 59 59

BE: Centre anti poison/Antigif Centrum Tel: 070 245245

LUX: (+352) 8002 5500

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

(suite page 2)

Date d'impression : 20.10.2022 Version: 8 (remplace la version 7) Révision: 20.10.2022

Nom du produit: KDS NR 4 (Listed NSF A1, A4: n° 142318)

(suite de la page 1)

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium

hydroxyde de sodium

Silicate de sodium

Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium

· Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence

*P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.* 

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 64-02-8 EINECS: 200-573-9 Numéro index: 607-428-00-2 Reg.nr.: 01-2119486762-27-xxxx	éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium  Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302	5-10%
CAS: 68891-38-3 NLP: 500-234-8 Reg.nr.: 01-2119488639-16-xxxx	Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium  Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 3, H412	≥2,5-<3%
CAS: 1310-73-2 EINECS: 215-185-5 Numéro index: 011-002-00-6 Reg.nr.: 01-2119457892-27-xxxx	hydroxyde de sodium  Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318  Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: $C \ge 5$ %  Skin Corr. 1B; H314: $2$ % $\le C < 5$ %  Skin Irrit. 2; H315: $0,5$ % $\le C < 2$ %  Eye Irrit. 2; H319: $0,5$ % $\le C < 2$ %	≥2-<2,5%
CAS: 9043-30-5 NLP: 500-027-2 Reg.nr.: 02-2119492447-27-xxxx	Isotridecanol, ethoxylated  Eye Dam. 1, H318  Acute Tox. 4, H302	1-2,5%

· Indications complémentaires:

Ingrédients selon le règlement sur les détergents 648/2004/CE

EDTA et sels	≥5 - <15%	ź
	/ 1.	2)

(suite page 3)

Page : 3/11

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 20.10.2022 Version: 8 (remplace la version 7) Révision: 20.10.2022

Nom du produit: KDS NR 4 (Listed NSF A1, A4: n° 142318)

agents de surface non ioniques

(suite de la page 2)

<5%

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- · Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver immédiatement à l'eau.

Recourir à un traitement médical.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Movens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un vêtement de protection totale.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Mettre les personnes en sécurité.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Préventions des incendies et des explosions: Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

(suite page 4)

Date d'impression : 20.10.2022 Version: 8 (remplace la version 7) Révision: 20.10.2022

Nom du produit: KDS NR 4 (Listed NSF A1, A4: n° 142318)

(suite de la page 3)

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

La ventilation mécanique n'est pas nécessaire pour le stockage

Stocker dans un endroit frais.

- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec des acides.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Con	nposants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
CA.	S: 1310-73-2 hydroxyde de sodium
VL	Valeur momentanée: 2 mg/m³
	M;
· <b>D</b> N	EL
CA.	S: 64-02-8 éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium

1,7 mg/m3 (des consommateurs)

28 mg/kg human/day (des consommateurs)

	2,8 mg/m3 (	(travailleur/ouvrier)
--	-------------	-----------------------

CAS: 68891	-38-3 Alcools en C12-14, éthoxylé	•
Dermique	DNEL Long term-local	2.750 mg/kg human/day (WRK)
Inhalatoire	DNEL Long term-systemic mg/m3	175 mg/m3 (WRK)

CAS: 1310-73-2 hydroxyde de sodium

Inhalatoire DNEL Acute-systemic mg/m3

Inhalatoire	DNEL Long term-systemic mg/m3	1 mg/m3 (-)
	DNEL Long term local mg/m3	1 mg/m3 (travailleur/ouvrier)

### · PNEC

Oral

#### CAS: 64-02-8 éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium

DNEL Long term-systemic

PNEC Freshwater mg/L	2,8 mg/L
PNEC Marinewater mg/L	2,8 mg/L 0,28 mg/L 1,6 (mg/L) 0,95 mg/Kg
PNEC Intermittent release	1,6 (mg/L)
PNEC Soil	0,95 mg/Kg
PNEC Sewage treatment Plant mg/L	57 mg/L

## CAS: 68891-38-3 Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium

PNEC Freshwater mg/L	0,24 mg/L
PNEC Marinewater mg/L	0.024  mg/L
PNEC Freshwater sediment	5,4 mg/Kg 0,54 mg/Kg
PNEC Marine water sediment	0,54 mg/Kg
PNEC Sewage treatment Plant mg/L	

- · Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

· Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Protection des mains:

Gants de protection

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

(suite page 5)

Date d'impression : 20.10.2022 Version: 8 (remplace la version 7) Révision: 20.10.2022

Nom du produit: KDS NR 4 (Listed NSF A1, A4: n° 142318)

(suite de la page 4)

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est

- · Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Gants en tissu épais
- · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques
- Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

Vêtement de protection résistant aux liquides alcalins

DITEDI	OHE	O. Dua	muiatas	nhugiana	g at a	himiques
AUDAI	QUL	z. riu	prietes	pnysique	s ei ci	umuques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· État physique Liquide · Couleur: Rouge

Odeur: Caractéristique
 Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition >103 °C • Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure: Non déterminé.
 Supérieure: Non déterminé.
 Point d'éclair Non applicable.
 Température de décomposition: Non déterminé.

· pH à 20 °C 13,4

Viscosité:

· Viscosité cinématique à 20 °C 30 s (DIN 53211/4)
· Dynamique: Non déterminé.

Solubilité

· l'eau:

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

· Pression de vapeur à 20 °C:

Entièrement miscible
Non déterminé.
23 hPa

· Pression de vapeur à 20 °C: · Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:
 Densité relative.
 Densité de vapeur:
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de

l'environnement ainsi que pour la sécurité.

• Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

Non déterminé.
Swiss VOC:
Teneur en substances solides:
0,00 %
0,0 %

· Changement d'état

· Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles néant néant . Gaz inflammables néant

Gaz inflammables néant néant néant

(suite page 6)

Date d'impression : 20.10.2022 Version: 8 (remplace la version 7) Révision: 20.10.2022

Nom du produit: KDS NR 4 (Listed NSF A1, A4: n° 142318)

		(suite de la pag
Aérosols	néant	
	néant	
Gaz comburants	néant	
	néant	
Gaz sous pression	néant	
	néant	
Liquides inflammables	néant	
	néant	
Matières solides inflammables	néant	
	néant	
Substances et mélanges autoréactifs	néant	
	néant	
Liquides pyrophoriques	néant	
	néant	
Matières solides pyrophoriques	néant	
	néant	
Matières et mélanges auto-échauffants	néant	
	néant	
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflamma		
au contact de l'eau	néant	
	néant	
Liquides comburants	néant	
	néant	
Matières solides comburantes	néant	
	néant	
Peroxydes organiques	néant	
	néant	
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant	
	néant	
Explosibles désensibilisés	néant	
	néant	

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Forte réaction exothermique aux acides.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Ne pas stocker avec des acides.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification: ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)) Oral LD50 12.751 mg/kg CAS: 64-02-8 éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium 1.560 mg/kg LD50 Oral Inhalatoire |LC50/4h| > 1.000 mg/lLC50/8 h 1.000-5.000 mg/m3 (Rat) CAS: 68891-38-3 Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium 4.100 mg/kg (Rat) Oral LD50 >2.000 mg/kg (Rat) Dermique LD50CAS: 1310-73-2 hydroxyde de sodium Oral LD50 3.500 mg/kg (Rat) LC5035 mg/l (fish)

(suite page 7)

Page: 7/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.10.2022 Version: 8 (remplace la version 7) Révision: 20.10.2022

Nom du produit: KDS NR 4 (Listed NSF A1, A4: n° 142318)

(suite de la page 6)

- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

### CAS: 64-02-8 éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium

LC50 / 96 h >1.000 mg/ltr (Lepomis Macrochirus (Bluegill Sunfish))

33-189 mg/ltr (fish)

EC 50 / 48 h 140 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))

EC 50 / 72 H > 300 (Desmodesmus subspicatus) (mg/L)

#### CAS: 68891-38-3 Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium

LC50 / 96 h 7,1 mg/ltr (fish)

EC 50 / 48 h 7,4 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))

EC 50 / 72 H 27,7 /mg/l (Selenastrum capricornutum (Algae))

#### CAS: 1310-73-2 hydroxyde de sodium

LC50 / 96 h 125 mg/ltr (Gambusia affinis)

EC 50 / 48 h 40,4 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications: Le produit est biodégradable.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Les agents tensio-actifs sont biodégradables à au moins 90%, conformément aux exigences de l'ordonnance (RVO) relative à la loi sur les lessives et les produits de nettovage.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

BE.FR

Page: 8/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.10.2022 Version : 8 (remplace la version 7) Révision : 20.10.2022

Nom du produit: KDS NR 4 (Listed NSF A1, A4: n° 142318)

(suite de la page 7)

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation: -

	e européen des déchets
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 02	emballages en matières plastiques
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

IMDG, IATA  SODIUM EN SOLUTION)  14.3 Classe(s) de danger pour le transport  ADR, IMDG, IATA  Classe  Classe  Etiquette  8 Matières corrosives.  Etiquette  14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA  III  14.5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant:  Non  14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives.  Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):  No EMS:  Segregation groups  (SGG18) Alkalis  Stowage Category  A Segregation Code  SG35 Stow "separated from" SGG1-acids  14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI  Indications complémentaires de transport:  ADR  Quantités limitées (LQ) Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 Quantité maximale nette par emballage extérieur: 50 Quantité maximale nette par emballage extérieur: 50 Quantité maximale nette par emballage extérieur: 50		2.2 Désignation officielle de transport de l'ONU DR  ADG, IATA  3 Classe(s) de danger pour le transport DR, IMDG, IATA  asse iquette A Groupe d'emballage DR, IMDG, IATA  5 Dangers pour l'environnement	CAUSTIC ALKALI LIQÚID, N.O.S. (SODIUM HYDROXIDE SOLUTION)  8 Matières corrosives. 8
IMDG, IATA  CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (SODIUM HYDIS SOLUTION)  14.3 Classe(s) de danger pour le transport  ADR, IMDG, IATA  Classe  8 Matières corrosives.  8 tiquette  8 Matières corrosives.  8 III  14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA  III  14.5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant:  Non  14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives.  Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):  No EMS:  Segregation groups  (SGG18) Alkalis  Stowage Category  ASSONOGE Category  ASSONOGE Category  ASSONOGE Stow "separated from" SGG1-acids  14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI  Indications complémentaires de transport:  ADR  Quantités limitées (LQ)  Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 Quantité maximale nette par emballage extérieur: 50	ODIUM HYDROXIDE	asse iquette  A Groupe d'emballage  OR, IMDG, IATA  asse iquette  A Groupe d'emballage  OR, IMDG, IATA	CAUSTIC ALKALI LIQÚID, N.O.S. (SODIUM HYDROXIDE SOLUTION)  8 Matières corrosives. 8
Classe 8 Matières corrosives. Étiquette 8  14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA III  14.5 Dangers pour l'environnement Non 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives. Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): No EMS: F-A,S-B Segregation groups (SGG18) Alkalis Stowage Category A Segregation Code SG35 Stow "separated from" SGG1-acids  14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.  Indications complémentaires de transport:  ADR Quantités limitées (LQ) 1L Quantités exceptées (EQ) Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 Quantité maximale nette par emballage extérieur: 50		asse iquette  4 Groupe d'emballage  DR, IMDG, IATA  5 Dangers pour l'environnement	8
Classe Étiquette  8  14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA  III  14.5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant:  Non  14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives.  Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):  No EMS: Segregation groups (SGG18) Alkalis Stowage Category A Segregation Code SG35 Stow "separated from" SGG1-acids  14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.  Indications complémentaires de transport:  ADR Quantités limitées (LQ) Quantité exceptées (EQ)  Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 Quantité maximale nette par emballage extérieur: 50		asse iquette .4 Groupe d'emballage OR, IMDG, IATA .5 Dangers pour l'environnement	8
Etiquette 8  14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA III  14.5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant: Non  14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives. Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 80 No EMS: F-A,S-B Segregation groups (SGG18) Alkalis Stowage Category A Segregation Code SG35 Stow "separated from" SGG1-acids  14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.  Indications complémentaires de transport:  ADR Quantités limitées (LQ) U Quantités exceptées (EQ) Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 Quantité maximale nette par emballage extérieur: 50		iquette .4 Groupe d'emballage DR, IMDG, IATA .5 Dangers pour l'environnement	8
Etiquette 8  14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA III  14.5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant: Non  14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives.  Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 80 No EMS: F-A,S-B Segregation groups (SGG18) Alkalis Stowage Category A Segregation Code SG35 Stow "separated from" SGG1-acids  14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.  Indications complémentaires de transport:  ADR Quantités limitées (LQ) U Quantités exceptées (EQ) Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 Quantité maximale nette par emballage extérieur: 50		iquette .4 Groupe d'emballage DR, IMDG, IATA .5 Dangers pour l'environnement	8
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA  111  14.5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant: Non  14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives. Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): No EMS: Segregation groups (SGG18) Alkalis Stowage Category A Segregation Code SG35 Stow "separated from" SGG1-acids  14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.  Indications complémentaires de transport:  ADR Quantités limitées (LQ) Quantité exceptées (EQ)  Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 Quantité maximale nette par emballage extérieur: 50		.4 Groupe d'emballage DR, IMDG, IATA .5 Dangers pour l'environnement	
ADR, IMDG, IATA  11.5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant:  Non  14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives.  Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): No EMS: Segregation groups (SGG18) Alkalis Stowage Category A Segregation Code SG35 Stow "separated from" SGG1-acids  14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.  Indications complémentaires de transport:  ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)  Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 Quantité maximale nette par emballage extérieur: 50		DR, IMDG, IATA  .5 Dangers pour l'environnement	III
Marine Pollulant:  14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives.  Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 80  No EMS: F-A,S-B  Segregation groups (SGG18) Alkalis  Stowage Category A  Segregation Code SG35 Stow "separated from" SGG1-acids  14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.  Indications complémentaires de transport:  ADR  Quantités limitées (LQ) 1L  Quantités exceptées (EQ) Code: E2  Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30  Quantité maximale nette par emballage extérieur: 50			
Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): No EMS: Segregation groups Segregation groups Segregation Code SG35 Stow "separated from" SGG1-acids  14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.  Indications complémentaires de transport:  ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)  Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 Quantité maximale nette par emballage extérieur: 50			Non
No EMS: Segregation groups Stowage Category Segregation Code SG35 Stow "separated from" SGG1-acids  14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.  Indications complémentaires de transport:  ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)  Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 Quantité maximale nette par emballage extérieur: 50			
Segregation groups Stowage Category A Segregation Code SG35 Stow "separated from" SGG1-acids  14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.  Indications complémentaires de transport:  ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)  Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 Quantité maximale nette par emballage extérieur: 50			
Stowage Category Segregation Code SG35 Stow "separated from" SGG1-acids  14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.  Indications complémentaires de transport:  ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)  Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 Quantité maximale nette par emballage extérieur: 50			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Segregation Code  SG35 Stow "separated from" SGG1-acids  14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI  Non applicable.  Indications complémentaires de transport:  ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)  Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 Quantité maximale nette par emballage extérieur: 50			(SOG10) AIKAIIS A
instruments de l'OMI  Indications complémentaires de transport:  ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)  Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 Quantité maximale nette par emballage extérieur: 50	ids		SG35 Stow "separated from" SGG1-acids
Indications complémentaires de transport:  ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)  Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 Quantité maximale nette par emballage extérieur: 50			
ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)  Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 Quantité maximale nette par emballage extérieur: 50		dications complémentaires de transport:	
Quantités exceptées (EQ)  Code: E2  Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30  Quantité maximale nette par emballage extérieur: 50		DR	
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 Quantité maximale nette par emballage extérieur: 50			1L
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 50		uantités exceptées (EQ)	
			Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
	extérieur: 500 ml		
		tegorie de transport	2
Code de restriction en tunnels E		de de restriction en tunnels	Ŀ

(suite page 9)

Date d'impression : 20.10.2022 Version: 8 (remplace la version 7) Révision: 20.10.2022

Nom du produit: KDS NR 4 (Listed NSF A1, A4: n° 142318)

	(suite de la page 8
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1719 LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION), 8, III

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 -CLP

RÈGLEMENT (UE) 2020/878 - ANNEXE II - REACH

Dir. 06/08 ADR - RID - IMDG - IATA;

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

DIRECTIVE 2008/98/CE

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014

RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 relatif aux détergents

- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



GHS05

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium

hydroxyde de sodium

Silicate de sodium

Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium

· Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements

contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 10)

#### Page: 10/11

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 20.10.2022 Révision: 20.10.2022 *Version:* 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: KDS NR 4 (Listed NSF A1, A4: n° 142318)

(suite de la page 9)

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul
- · Service établissant la fiche technique: Nederland: Afdeling laboratorium / België: Afdeling klanten service
- · Contact: Nederland: Afdeling klantenservice / Belgie: Afdeling klantenservice
- · Date de la version précédente: 20.10.2022
- · Numéro de la version précédente: 7
- · Acronvmes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

WELL: The highest acceptable concentration

IOELV: Indicative occupational exposure limit values

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

\* Données modifiées par rapport à la version précédente

BE.FR

(suite page 11)

Page : 11/11

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.10.2022 Version: 8 (remplace la version 7) Révision: 20.10.2022

Nom du produit: KDS NR 4 (Listed NSF A1, A4: n° 142318)

(suite de la page 10)

### Annexe: Scénario d'exposition

Désignation brève du scénario d'exposition

Pour le produit

ECOLINE KITCHEN DEGREASER

AGRICARE ONTVETTER

Helder Ontvetter 03

KDS NR 8 ZF

BOMA KITCHEN DEGREASER

KDS NR 4 (Listed NSF A1, A4: n° 142318)

· Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- · Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- · Catégorie du procédé PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main
- · Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- Paramètres physiques
- · Etat physique Liquide
- · Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité Conformément aux instructions d'utilisation.
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Eviter le contact avec les yeux.

Eviter le contact avec la peau.

Utilisation intérieure.

Utilisation extérieure.

- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Conserver hors de portée des enfants.
- Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit N'est pas applicable.
- Mesures de gestion des risques
- · Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures techniques de protection Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.
- · Mesures personnelles de protection

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux.

Lunettes de protection hermétiques

Gants de protection

### · Mesures pour la protection du consommateur

Assurer un marquage suffisant.

Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

- · Mesures de protection de l'environnement
- · Eau En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.
- · Mesures pour l'élimination

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.

- · Procédés d'élimination Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.